

Le Président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2023 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2023 en date du 07 juillet 2023 portant délégation de fonction et de signature au 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu la décision du Comité Syndical N° 2022-29 en date du 19 octobre 2022 portant détermination du montant des redevances d'occupation des locaux du bâtiment le « Cap'Orne », situé sur le site des Portes de l'Orne, rue du Vieil Amnéville à AMNÉVILLE,

Vu la décision du Comité Syndical N° 2023-08 en date du 1<sup>er</sup> février 2023 portant détermination du montant des redevances d'occupation des locaux du bâtiment le « Cap'Orne », situé sur le site des Portes de l'Orne, rue du Vieil Amnéville à AMNÉVILLE (annulation et remplacement de la délibération N° 2022-29),

Vu la demande de location présentée par l'entreprise Claire Hehn, dont le siège social est situé 20 rue du Vieux Moulin 57175 GANDRANGE, représenté par Claire Hehn, en sa qualité de sophrologue,

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : de signer une convention pour la mise à disposition des locaux situés dans le bâtiment le « Cap'Orne » - rue du Vieil Amnéville à AMNÉVILLE, avec l'entreprise Claire Hehn, dont le siège social est situé 20 rue du Vieux Moulin 57175 GANDRANGE, représenté par Claire Hehn, en sa qualité de sophrologue,

**Article 2** : que la location concerne l'amphithéâtre (ou une autre salle le cas échéant) du Cap'Orne,

**Article 3** : que les locaux seront mis à disposition :

- Samedis 20 avril 2024, 11 mai 2024, 15 et 29 juin 2024 de 9h30 à 10h30
- Vendredis 5 et 19 avril 2024, 17 mai 2024, 14 et 28 juin 2024 de 12h30 à 13h30
- Samedis 20 avril 2024 et 11 mai 2024 de 11h15 à 12h15
- Vendredi 19 avril 2024, mardis 7 et 14 mai 2024, 4 et 18 juin 2024, et les jeudis 23 et 30 mai 2024 et 13 juin 2024 de 9h30 à 10h45

**Article 4** : que la salle sera mise à disposition gratuitement dans la mesure où l'activité proposée fait partie intégrante du programme d'animations du Cap'Orne.

Rombas, le 18 avril 2024

Affichage au siège le 23 04 2024

Pour le Président,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,



Lionel FOURNIER

Accusé de réception en préfecture  
057-200056190-20240418-DP2024-19-CC  
Date de télétransmission : 24/04/2024  
Date de réception préfecture : 24/04/2024